



Dossier

## Sur les chemins de l'école inclusive

Une scolarisation adaptée  
pour chaque enfant

**L'accès à l'éducation est un droit fondamental et inconditionnel pour tous les enfants.**

Ce droit, garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, marque le point de départ d'une société d'égalité des chances, qui doit rendre possible l'inclusion sociale, l'émancipation et l'accès au travail à l'âge adulte. Pour les enfants en situation de handicap, c'est tout d'abord une condition essentielle de leur épanouissement, leur dignité, leur estime de soi et leur autodétermination, comme le rappelle la Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2008 dans son Article 24\*, qui protège le droit à l'éducation de tous, sans discrimination. Selon cette convention, le système éducatif doit pouvoir « à l'insertion scolaire à tous les niveaux » et offrir, « tout au long de la vie, des possibilités d'éducation. »

Pourtant, 20 000 enfants et adolescents avec une déficience intellectuelle\*\* sont aujourd'hui sans solution éducative en France, et des dizaines de milliers d'autres doivent se contenter de réponses éducatives partielles, faute de solutions adaptées. Bien sûr, nombre d'enfants en situation de handicap ne sont pas en capacité de suivre une scolarisation dite « ordinaire » et ont besoin d'un accompagnement adapté et personnalisé à leur handicap et à leur projet : on parle de scolarisation inclusive. Quelles formes prend aujourd'hui cette scolarisation ? Quels sont les dispositifs déployés au sein de l'Adapei 69, qui fait de la scolarisation inclusive une de ses priorités ? Quelles sont les conditions de réussite de cet enseignement en inclusion ? Autant de questions que nous abordons dans ce dossier, dédié à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

\* Consultez l'intégralité de la Convention sur le site des Nations Unies [www.un.org](http://www.un.org)

\*\* Source : Commissaire aux droits de l'Homme du conseil de l'Europe

L'ÉDUCATION POUR TOUS

# Comment ça marche ?

## Glossaire

**AESH** : Accompagnant(e) des élèves en situation de handicap

**CAMSP** : Centre d'action médico-sociale précoce

**EMAS** : Équipe mobile d'appui médico-social à la scolarité

**IME** : Institut médico-éducatif

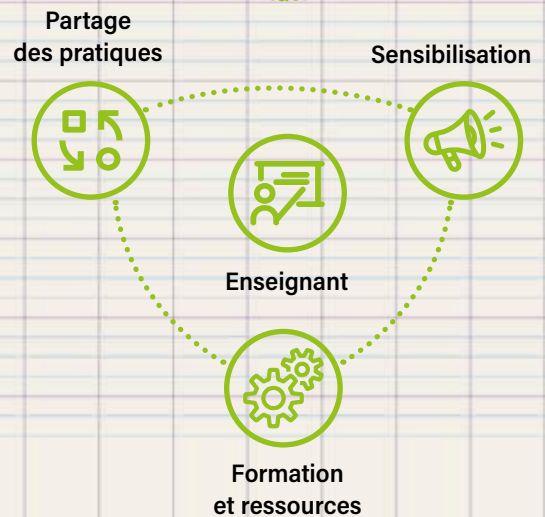
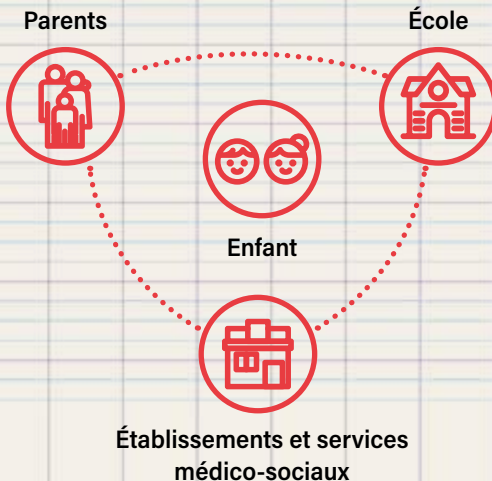
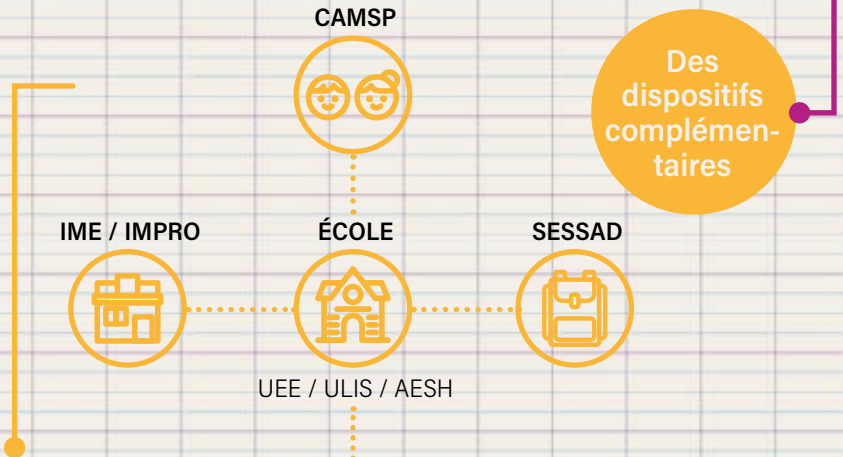
**IMPro** : Institut médico-professionnel

**SESSAD** : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

**UE** : Unité d'enseignement

**UEE** : Unité d'enseignement externalisée

**ULIS** : Unité localisée pour l'inclusion scolaire



# Vers une éducation pour tous ?

De nombreux enfants et adolescents en situation de handicap sont confrontés à des obstacles dans leur accès à l'éducation et à des ruptures de parcours, par manque de places, par manque d'accompagnement, de moyens humains, d'adaptation des programmes pédagogiques, de formation des enseignants... Pourtant, des solutions existent et sont à développer.

## SCOLARISATION INCLUSIVE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Pour un enfant avec une déficience intellectuelle, être scolarisé ne signifie pas nécessairement « aller à l'école ordinaire », mais avant tout être accompagné dans ses besoins éducatifs particuliers, afin d'accéder à un enseignement de qualité, en lien avec les attendus de l'Éducation nationale et adapté à son projet personnalisé : au sein des établissements scolaires ordinaires, en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) avec l'appui des Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), en Institut médico-éducatif (IME)...

Un autre enjeu de l'éducation inclusive est de permettre aux enfants de nouer des relations sociales avec les élèves du milieu ordinaire, ce qui a pour effet de les faire progresser plus rapidement. Une « cohabitation » qui permet également de faire évoluer le regard des autres élèves sur le handicap et participe à la construction d'une société plus ouverte, qui fait de la différence une normalité.

## PRIORITÉ À LA QUALITÉ

Pour Amélie Manto-Lebas, Directrice générale adjointe du Pôle Enfance, scolarisation et professionnalisation de l'Adapei 69, il reste encore du chemin à parcourir pour relever le défi de l'école inclusive. « Nous avons gagné la bataille du nombre d'enfants scolarisés mais pas celle de la qualité de l'accompagnement. Certains bénéficient seulement d'une heure d'enseignement par semaine, c'est très loin d'être suffisant. Nous devons développer des parcours « à la carte » pour que les enfants en situation de handicap aient une vie la plus proche possible de celle des enfants scolarisés en milieu ordinaire.

*Nous ne voulons pas de générations sacrifiées à cause d'une inclusion de mauvaise qualité ! » Une évolution qui nécessite beaucoup de souplesse, pour articuler des solutions complémentaires. « La territorialisation de nos services doit aussi être améliorée, pour limiter les temps de transport et favoriser une inclusion dans le territoire de vie de l'enfant ».*



## FOCUS

### Recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la Haute autorité de santé (HAS) pour la scolarisation des enfants en situation de handicap

- 1 • Aider l'enfant à être acteur de sa scolarité.
- 2 • Encourager l'implication des parents dans la scolarité de l'enfant.
- 3 • Identifier et développer les ressources de l'Établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) pour accompagner collectivement les parcours scolaires.
- 4 • S'inscrire dans la communauté éducative.
- 5 • Intervenir dans l'école à travers des missions d'appui ressource.

# Des dispositifs complémentaires

Plusieurs dispositifs d'accompagnement peuvent être déployés, via les services et établissements de l'Adapei 69, pour garantir une scolarisation adaptée à chacun.



## LES CENTRES D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

S'ils ont d'abord un objectif de soins pour les 0 à 6 ans, les CAMSP, dans leur logique d'accompagnement précoce, jouent aussi un rôle important dans la préparation à la scolarisation. Sans oublier une vraie guidance parentale dans les choix d'orientation de l'enfant. Au-delà des séances d'accompagnement effectuées dans les locaux du CAMSP, les équipes sont amenées à intervenir à l'extérieur, à domicile, en crèche ou à l'école, afin d'apporter leur expertise aux personnels des structures de la petite enfance. Elles sont également très présentes pour accompagner la rentrée des enfants à l'école maternelle.

## LES SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD)

Les SESSAD sont des services qui accompagnent les enfants de 6 à 20 ans scolarisés en milieu ordinaire. Ils sont la première entité du secteur médico-social créée pour l'inclusion scolaire. Leur objectif est de faire le lien entre l'enfant, son lieu de vie et son lieu de scolarisation, pour être au plus proche des besoins des élèves, avec l'appui de professionnels. Les séances peuvent se tenir dans les locaux du SESSAD, mais aussi à domicile et très

souvent dans les écoles, avec lesquelles les équipes sont en lien permanent.

### ► Développer les places de SESSAD

L'Adapei 69 compte 2 SESSAD : le SESSAD Alliance (Lyon 5) et depuis peu le SESSAD Le Bouquet, rattaché à l'IME Le Bouquet (Lyon 9). L'objectif est de déployer un SESSAD par IME, pour des parcours plus souples et inclusifs. Très prochainement, de nouvelles places de SESSAD seront créées au sein de l'IME L'Espérelle, l'IME Perce Neige et dans un deuxième temps au sein de l'IME Les Primevères.

C'EST DIT !

*Le SESSAD se veut vecteur de facilitation, outil d'aide à la décision et à l'acceptation. Il offre aux familles des réponses plus adaptées en termes de parcours. Ce dispositif s'accompagne par des actions de sensibilisation pour une meilleure inclusion.*

Laurent Cabourg, Directeur de l'IME et du SESSAD Le Bouquet, ouvert en juin 2021

## LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) AU SEIN DES IME

Tous les IME de l'Adapei 69 disposent d'au moins une Unité d'enseignement (UE) « internalisée ». Ces dispositifs permettent de scolariser la très grande majorité des enfants accompagnés. La scolarisation a lieu au sein de l'IME, avec l'intervention d'un enseignant spécialisé de l'Éducation nationale et l'appui des équipes éducatives.

Les UE ont pour vocation de concevoir pour chaque enfant un projet de scolarisation personnalisé en lien avec le Projet individualisé d'accompagnement (PIA) défini selon les évaluations de l'enfant. Les temps de scolarisation sont adaptés pour chaque enfant, en général en fonction de leur âge.

## C'EST DIT !

« Ici, nous faisons exactement la même chose qu'à l'IME, mais de manière délocalisée. Avec Séverine, éducatrice spécialisée, nous nous apportons un appui mutuel. Les premiers jours se sont très bien passés, nous nous sommes sentis attendus. Il y a bien quelques interrogations, mais nous allons prendre le temps d'aller à la rencontre des élèves des autres classes pour y répondre. »

Florence, Enseignante spécialisée pour l'UEE de l'IME L'Oiseau Blanc, installée à l'école La Soie de Décines depuis novembre 2021



## Rencontre

**Philippe Mailhot, enseignant coordinateur, Sophie Grollier et Sophie Boccard, enseignantes au sein de l'Unité d'enseignement de l'IME Perce Neige (Thisy-les-Bourgs)**

« Nous travaillons par petits groupes de 5 à 6 enfants en moyenne, constitués en fonction de l'âge, du niveau et de « l'attitude scolaire ». Il n'existe pas de programme adapté, puisqu'aucun ne pourrait correspondre aux besoins individuels des élèves. La finalité des programmes d'enseignement reste la même, mais pour ces enfants à besoins particuliers, on crée plein de paliers intermédiaires. On décompose, on « détricote » et on progresse par micro-objectifs.

À l'IME Perce-Neige, la plupart des jeunes de l'IME sont sortis du milieu scolaire, souvent après une expérience difficile. On a donc décidé d'y aller progressivement sur les interactions avec le milieu ordinaire, sur des petits temps, à travers par exemple un projet de partenariat hebdomadaire autour d'activités sportives. »

## LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉES (UEE)

De plus en plus, les UE sont transposées au sein des écoles, collèges ou lycées, pour permettre à des enfants accueillis dans des établissements médico-sociaux de suivre, partiellement ou totalement, une scolarité en établissement scolaire ordinaire.

Les effectifs d'une UEE sont d'au moins 6 élèves, sur une durée minimale de 12 heures de scolarisation par semaine. Leur objectif est d'offrir des conditions d'enseignement proches de celles du milieu ordinaire, tout en garantissant une scolarité adaptée. L'UEE doit disposer d'au moins une salle dédiée au sein de l'établissement scolaire. Elle est organisée autour de temps d'activité collectifs et individuels. Par exemple, les récréations et la restauration sont effectuées sur le même temps que les autres élèves de l'établissement. L'équipe de l'UEE est constituée à minima d'un enseignant spécialisé et d'un professionnel éducatif.

En plus de l'UEE déjà existante depuis 10 ans à l'IME Les Primevères en école primaire, 3 nouvelles UEE ont vu le jour depuis la rentrée 2021 à l'Adapei 69 :

- École primaire de La Soie à Décines pour l'IME L'Oiseau Blanc
- École primaire de La Sauvagère à Vaise pour l'IME Le Bouquet
- Collège Hector Berlioz à Communay pour l'IME Les Primevères

L'objectif à long terme est de doter tous les IME d'unités externalisées.

## C'EST DIT !

« Avant, j'étais au collège en ULIS, on était dans des classes de 30. On ne pouvait pas toujours demander de l'aide. Ici, la maîtresse explique bien. J'aimerais travailler dans la vente ou avec les enfants, je vais tout donner pour y arriver ! Ce que j'ai appris ici et dont je suis fière ? Lire l'heure avec des aiguilles !

Candice, élève à l'IME Perce-Neige





## Et pour les enfants polyhandicapés ?

Claire Gannaz, Cheffe de service éducatif de l'IME L'Espérelle (Caluire-et-Cuire), Murielle Dumas, enseignante spécialisée et Agnès Moulin, monitrice éducatrice, nous éclairent sur les spécificités de la scolarisation des enfants avec un polyhandicap.

« La scolarité de ces enfants n'allait pas forcément de soi au départ. Un gros travail a été fait auprès des équipes par les enseignantes et éducatrices des unités d'enseignement, pour qu'elle soit perçue comme la normalité, comme pour n'importe quel enfant, avec une certaine exigence autour de ces temps de classe : respect des horaires, tenue correcte... L'ensemble des équipes de l'IME est engagé autour de ce projet.

En principe, les enfants en situation de handicap ont des objectifs en fonction de leur tranche d'âge, mais pour les enfants polyhandicapés, nous travaillons sur la base des programmes de cycle 1, (équivalent maternelle), sur des temps de scolarisation courts, allant de 30 minutes à 1h15. Nous devons nous adapter à leur capacité de concentration réduite, parfois de quelques secondes seulement, et tenir compte de leurs difficultés de communication. La régularité et la fréquence sont essentielles. Dans le polyhandicap, on est dans l'infiniment petit, évaluer les progrès nécessite une observation fine. D'où l'importance du binôme enseignante spécialisée et éducatrice, pour aller chercher leur capacité partout, dans le moindre détail. L'IME a aujourd'hui la volonté de créer une unité externalisée en école élémentaire.»

**Pour avancer sur cette question encore récente de la scolarisation des enfants polyhandicapés, les équipes de l'IME L'Espérelle ont participé au projet Polyscol.**

Ce projet inter-associatif, mené par plusieurs IME de Lyon, le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Éducation nationale, est né du constat que très peu d'outils ou de formations spécifiques existaient pour la scolarisation des enfants polyhandicapés. L'un des objectifs étant de mettre en place des actions de formation spécifiques pour un maximum de professionnels, de leur permettre d'échanger et d'apporter un regard croisé entre les enseignants, les éducateurs, psychomotriciens, ergothérapeutes... « Cela permet d'avancer tous dans la même direction, autour de l'enfant, de faire en sorte que cette question de la scolarisation ne repose pas que sur l'enseignante et 1 ou 2 éducateurs ou éducatrices », conclue Claire Gannaz, Chef de service éducatif de l'IME L'Espérelle.



### C'EST DIT !

« Même s'il est plus lent qu'un enfant ordinaire, un enfant polyhandicapé va tirer un bénéfice indéniable de sa scolarisation : désir de communiquer, appétence pour la nouveauté, compréhension du monde.. »

Dr Dominique Juzeau, qui a contribué à la recommandation de la Haute autorité de santé sur le polyhandicap - Citation Hospimedia du 5/01/2022

# Collaborer et coordonner les interventions

## UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE TOURNÉE VERS L'ENFANT

Cette communauté repose sur l'ensemble de l'équipe scolaire, les professionnels du médico-social, les acteurs associatifs institutionnels et bien sûr les parents eux-mêmes. Ces acteurs doivent être mobilisés et collaborer pleinement, dans l'intérêt de l'enfant. C'est la complémentarité de leurs interventions qui rend possible la mise en place d'un parcours scolaire personnalisé.

## UN PARTENARIAT INDISPENSABLE AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Une dynamique de collaboration encourageante est en marche entre l'Éducation nationale et les acteurs du secteur médico-social. Ce partenariat est essentiel pour développer des dispositifs d'inclusion efficaces, qu'il s'agisse des UE ou

UEE pour lesquels des enseignants spécialisés de l'Éducation nationale sont mis à disposition des IME, des Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou encore de la coopération des équipes enseignantes avec les Équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS).

Même s'il faut encore régulièrement composer avec un manque de moyens, de personnel ou de places dans les établissements scolaires ordinaires pour accueillir des élèves dits « à besoins particuliers », selon Amélie Manto-Lebas, Directrice générale adjointe du Pôle Enfance, scolarisation et insertion, « les expériences en cours démontrent qu'avec de la préparation et la volonté des équipes, il est tout à fait possible de développer avec succès des partenariats solides entre les établissements médico-sociaux et l'école ordinaire. »

### C'EST DIT !

*Des efforts importants ont été réalisés au niveau national pour réduire les effectifs des élèves dans les classes. Des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ont également été mis en place pour favoriser la coordination des ressources au plus près des besoins des enfants, donc on progresse. La question des moyens humains reste centrale, car le nombre d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) mis à disposition par le ministère reste en-dessous des besoins émis sur le terrain.*

Pascal Brissaud, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH)



### LE SAVIEZ-VOUS

?

**14 enseignants spécialisés sont mis à disposition de l'Éducation nationale pour intervenir au sein de l'ensemble des IME de l'Adapei 69.**

# Reportage

Une matinée au sein de la nouvelle Unité d'enseignement externalisée de l'IME Les Primevères ouverte en septembre 2021, au collège Hector Berlioz à Communay. Un groupe de 7 adolescents s'y rend tous les jours par demi-journée et le vendredi toute la journée.

9h30



- Les jeunes arrivent en car, un peu après les autres collégiens, le temps de faire le trajet depuis l'IME à quelques kilomètres de là. May, enseignante spécialisée et Hind, éducatrice spécialisée, les accompagnent.

9h45



- Comme tous les vendredis, direction le CDI pour travailler autour de la lecture et des aliments. « Nous bâtissons nos contenus d'apprentissage sur la base des programmes scolaires classiques, en les adaptant et en choisissant de travailler plus ou moins telle matière d'une année sur l'autre. Cette année sera très axée sur la SVT, avec un projet autour de l'alimentation », explique May, enseignante spécialisée.

## C'EST DIT !

Les jeunes de l'IME sont vraiment tirés vers le haut. Ils gagnent en maturité, ils adoptent des comportements de « grands » et discutent davantage entre eux, comme des ados.

Ce projet est allé très vite, mais nous sommes agréablement surpris par la capacité d'adaptation des jeunes ! Leur inclusion dans le collège permet aussi de délier les langues. Beaucoup de collégiens nous parlent de leur expérience personnelle avec le handicap.

Hind, Éducatrice spécialisée



## Brigitte Bacconnier, Principale du Collège Hector Berlioz de Communay (Rhône)

« En fin d'année scolaire 2020, j'ai été contactée par l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH), qui recherchait un établissement pour intégrer des élèves de l'IME Les Primevères. Nous avions déjà intégré un dispositif ULIS depuis 3 ans qui fonctionnait très bien. Il n'y avait donc pas de raison pour qu'une unité externalisée ne fonctionne pas.

En rencontrant les enfants lors d'une visite à l'IME, j'ai tout de suite pensé qu'ils seraient bien dans notre collège ! Le projet a également été très bien accueilli par les enseignants, les parents et les élèves du collège. Tout est allé très vite puisque les jeunes de l'IME ont fait leur première rentrée en septembre 2021. Dans la cour, les élèves se mélangent maintenant avec les autres. Je les sens à l'aise et en sécurité. Nous pensons à différentes collaborations, en sport, en arts plastiques... Nous avons un fort taux d'occupation des salles, et pourtant on y arrive sans souci, c'est une question de volonté ! »

► [www.hectorberlioz-communay.ent.auvergnerrhonealpes.fr](http://www.hectorberlioz-communay.ent.auvergnerrhonealpes.fr)



10h45



• Le temps passe vite et déjà c'est l'heure de la récréation. Les jeunes s'éparpillent dans la cour et retrouvent des copains du collège.

11h



• De retour au CDI, il est temps de rendre les livres empruntés auprès de la documentaliste et d'en choisir un autre, comme n'importe quel collégien !

11h15



• Direction la salle de classe. Petit changement de dernière minute, ce ne sera pas la n°2 comme prévu initialement, mais cela ne dérange pas plus que cela les jeunes qui se remettent vite au travail. L'ambiance est studieuse. Hind, éducatrice spécialisée, passe vers les élèves pour les aider si besoin. « Pour certains, ce lien avec quelqu'un qui intervient habituellement dans leur quotidien à l'IME est important, pour les mettre en confiance, » précise l'éducatrice.

12h



• Comme les autres collégiens, les jeunes se rendent au self munis de leur carte. Un peu d'agitation dans la cour, mais le groupe a le droit à un petit traitement de faveur de la part du surveillant, qui les fait passer plus rapidement. Bon appétit, et bon courage pour reprendre cet après-midi !

C'EST DIT !

*Je vais au Club de développement durable du collège. On fait des projets pour que notre planète soit protégée.*

Younice, élève de l'UEE

*Je suis vraiment très content d'avoir les jeunes de l'IME au collège. Mon frère de 16 ans est lui-même trisomique. Ça fait trop plaisir de les voir ici.*

Emmanuel, élève du collège

?

## Question à... David et Sophie, parents d'Emmie

**Comment s'est passée l'entrée d'Emmie au collège ?**

« C'était une très grande joie pour elle d'apprendre qu'elle allait aller au collège. Nous avons pu visiter le collège, et les équipes nous avaient rassurés sur la bonne intégration des élèves en situation de handicap déjà présents. Tous les jours, Emmie part et revient avec le sourire. D'après l'éducatrice, elle s'est fait des copines assez vite. Elle mange au self, se sert toute seule et est fière de nous dire ce qu'elle a mangé le midi, alors qu'avant c'était impossible de savoir ! Cette expérience l'a fait grandir d'un coup. Dans sa façon d'être, dans ses comportements et dans ses centres d'intérêt. »



# Outiller, soutenir et former les professionnels de l'Éducation nationale

Accueillir des enfants dits « à besoins particuliers » peut être perçu comme une contrainte, car cela nécessite des aménagements et des adaptations pédagogiques parfois difficiles à mettre en place faute de temps, d'espace, ou de formation. C'est pourquoi les équipes enseignantes ont besoin de moyens et de soutien pour y parvenir. C'est l'une des clés de la réussite de l'école inclusive.

## LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Pour recevoir la certification d'enseignant spécialisé, une année de formation est nécessaire. « On y reçoit des enseignements théoriques sur le handicap, l'autisme, les DYS, les entraves à la bonne scolarisation. Cette formation nous apprend aussi à aménager les contenus d'apprentissage », explique May, enseignante spécialisée à l'IME Les Primevères.

Selon Pascal Brissaud, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH)

« l'école inclusive ne peut pas faire l'économie d'une formation dispensée aux enseignants, spécialisés ou non. Dans les écoles, tous les enseignants non spécialisés doivent recevoir une formation obligatoire de 18h. » Pourtant, dans les collèges et lycées, il n'y a pas de formation obligatoire. « Depuis 2010, les pratiques enseignantes évoluent positivement mais il reste du chemin à parcourir et des efforts à faire », poursuit Pascal Brissaud.

## DES ÉQUIPES MOBILES D'APPUI MÉDICO-SOCIAL POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (EMAS)

Depuis 2019, les EMAS viennent renforcer la coopération entre l'Éducation nationale et les services et établissements médico-sociaux. Ces équipes pluridisciplinaires sont portées par une structure médico-sociale (IME ou SESSAD) et peuvent faire appel, selon la situation, à des éducateurs spécialisés, psychomotriciens, orthophonistes, psychologues, pédopsychiatres, etc. Leur objectif est de sécuriser les parcours des élèves en apportant un soutien aux professionnels de l'Éducation nationale : enseignants, AESH, personnels de la vie scolaire.

Leur mission consiste à :

- Proposer des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un ou plusieurs élèves à besoins particuliers ;
- Leur fournir des outils et ressources ;
- Apporter appui et conseil aux équipes pédagogiques, en cas de difficultés avec un élève en situation de handicap, en lien avec les parents ;
- Soutenir et accompagner la communauté éducative dans la gestion d'une situation difficile.

Florence Trambouze, Éducatrice spécialisée à l'IME Perce Neige et référente de l'EMAS de la circonscription de Tarare, parle de sa mission. « Les enseignants sont en difficulté face au handicap. Souvent, les enfants aidés d'un AESH ne sont pas

## FOCUS

### Des formations croisées en Auvergne-Rhône-Alpes

Une convention sur l'école inclusive conclue entre l'ARS et la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en 2016 prévoit la mise en place d'actions de formations croisées, interprofessionnelles et intersectorielles : professionnels du secteur médico-social, professionnels d'établissements scolaires, professionnels des collectivités territoriales, membres des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et bien sûr, les parents et représentants d'associations de familles.

## LE SAVIEZ-VOUS



### La Courte Échelle

L'Adapei 69 est membre fondateur de la Courte Échelle, un collectif de 25 associations du Rhône qui agissent dans le domaine du handicap et militent pour l'inclusion scolaire.

Il a notamment pour objet de :

- Promouvoir des actions favorisant la scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- Les accompagner dans la reconnaissance de leurs droits ;
- Participer à la formation des enseignants et AESH.

► Plus d'infos sur [www.lacourte-echelle.org](http://www.lacourte-echelle.org)



autonomes, et trop peu intégrés au reste de la classe. S'ils sont en situation de handicap, l'EMAS peut être sollicitée. Non pas pour aider l'élève directement, mais pour aider le professeur. Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) sera là pour aider l'élève.

Nous élaborons des cadres d'intervention, des outils et supports adaptés. Pour cela, nous rencontrons les instituteurs, nous observons les classes, nous échangeons avec les équipes. Nous les laissons ensuite s'approprier ces outils et, après 3 à 4 semaines, nous nous retrouvons pour une réunion de bilan, afin de faire le point sur ce qui a fonctionné ou pas.»

► L'Adapei 69 porte aujourd'hui 3 EMAS, qui interviennent sur les circonscriptions de Décines-Meyzieu (portée par l'IME de L'Oiseau Blanc), Saint-Pierre de Chandieu (IME Pierre de Lune) et Tarare (IME Perce Neige).

## LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Au-delà des dispositifs de formation et de soutien aux enseignants, la Commission bénévole « sensibilisation scolarisation » de l'Adapei 69 joue un rôle majeur auprès des équipes des établissements scolaires, qui la sollicitent régulièrement pour organiser des sessions de sensibilisation pour les élèves. Des temps d'échanges qui profitent aussi aux enseignants.

« On sensibilise et on répond aux questions. Une fois que le sujet est amorcé, les enfants ont toujours beaucoup de questions, ils s'ouvrent souvent assez facilement. On sent une vraie libération de la parole ! Nous nous appuyons sur différents supports et livres pédagogiques, que nous laissons dans l'école quelques semaines pour que les enseignants puissent reprendre le sujet avec leurs élèves. En moyenne, nous sensibilisons 2 500 écoliers, collégiens, lycéens et étudiants chaque année », explique Brigitte Confort, Responsable de la Commission bénévole de l'Adapei 69 « Sensibilisation scolarisation ».

# Et demain ?

Les dispositifs d'inclusion scolaire sont aujourd'hui assez cloisonnés. Pourtant, de nouvelles formes d'accompagnement, pour des parcours « à la carte », se dessinent. Des évolutions qui seraient la suite logique de la Loi pour une École de la confiance (juillet 2019). Et même si le décret correspondant se fait attendre, des projets émergent au sein des associations, à titre expérimental.

## VERS LA TRANSFORMATION DES IME

Aujourd'hui, difficile pour un jeune d'être accompagné simultanément en IME et en SESSAD, puisque cela soulève la problématique des agréments et du nombre de places disponibles. Comme l'expliquent Christelle Bidaud et Anne-Laure Ovize, respectivement Directrice générale et Conseillère technique du CREAL Rhône-Alpes, « on ne peut à ce stade que faire des « suppositions » sur la manière dont pourrait se dessiner l'avenir des IME, selon une logique qui permettrait un parcours plus souple ». « Les dispositifs médico-éducatifs (DIME), dont on entend beaucoup parler et qui

permettent une modularité des accompagnements (IME, internat, SESSAD), s'appuieraient sur un fort esprit de coordination, avec idéalement une même personne qui accompagnerait le jeune sur le long terme, pour adapter son chemin aux évolutions de ses attentes et besoins ». Un chemin que trace déjà l'Adapei 69 avec la création de places de SESSAD au sein de plusieurs de ses IME.

## UNE QUESTION DE POUVOIR D'AGIR

Et les professionnelles du CREAL vont plus loin encore dans la logique de décroisement. « Aujourd'hui, quand une famille obtient une notification MPDH, elle fait sa demande et attend une place dans un type d'établissement. Le choix n'est pas fait en fonction du secteur géographique et certains enfants ont des temps de transport très importants. À terme, il faudrait complètement revoir cette logique, pour permettre à la personne, sur son secteur, de choisir son accompagnement selon ses besoins, ses envies de loisirs, etc... Mais ces évolutions se construiront forcément par étape. »



## « Se positionner le plus en amont possible des créations d'écoles et de collèges »

Entretien avec Nicolas Bordet, Directeur général de l'Adapei 69

« Avec les associations Odynéo et l'ALGED, nous avons lancé une réflexion inter-associative, qui part d'un constat simple : même si l'inclusion tend vers une scolarisation au plus près des besoins de l'enfant, les lieux restent très séparés. Même si la collaboration tend à se renforcer avec le milieu ordinaire, nos dispositifs d'inclusion arrivent souvent après. Et ce qui arrive après est toujours considéré comme « en plus ».

L'inclusion du handicap dans le process de création d'établissements doit devenir naturelle. Pour cela, il faut penser les projets en amont, en intervenant avant la rédaction du cahier des charges, en lien avec l'équipe municipale et les responsables de la création des établissements. L'idée n'est pas d'avoir un IME dans l'école, un système complètement mixte est impossible pour l'instant. Il s'agit d'intégrer quelques éléments clés dès le départ, et par la même occasion, mutualiser des ressources complémentaires. On penserait ensemble un lieu partagé entre école ordinaire et spécialisée. Les deux parties ont à gagner ! Nous avons récemment rencontré Pascal Blanchard, Vice-président de la Métropole de Lyon, en charge du handicap, ainsi que les interlocuteurs de la ville, de l'ARS et de l'Inspection académique pour travailler ensemble sur le cahier des charges d'un premier projet. Un modèle qui pourrait ensuite être reproduit ailleurs. Cette démarche est très encourageante car la volonté politique est là ! »